



District de la Seine-Saint-Denis de football – 65-75 avenue Jean Mermoz – 93120 La Courneuve
Mél : secretariat@district93foot.fff.fr – Téléphone : 01.48.19.89.40

Commission des Compétitions Sportif général

Procès verbale

DOSSIERS

COUPE U14– Match n° 55620447 NEUILLY PLAISANCE FC // FC LES LILAS du 02/05/2026

Demande du NEUILLY PLAISANCE FC pour jouer à 14h00, au STADE OMNISPORT 3 à NEUILLY PLAISANCE.

Accord du club adverse.

Accord de la commission, homologation de la notification.

U14 D4 POULE B – Match n° 54438464 FC GAGNY 3 // GOURNAY FC 2 du 25/04/2026

Demande du FC GAGNY pour jouer à 14h, au STADE OMNISPORTS JEAN BOUIN 2 à GAGNY, dû à la disponibilité du terrain.

Accord du club adverse.

Accord de la commission, homologation de la notification.

U14 D4 POULE B – Match n° 54438472 ILE ST DENIS CSM 2 // FC GAGNY 3 du 09/05/2026

Demande de l'ILE ST DENIS CSM 2 pour jouer à 16h45, au STADE ROBERT CÉSAR à l'ILE ST DENIS.

Considérant que l'article 15 du règlement général du district de la Seine-Saint-Denis stipule : « ... Les modifications d'horaire parvenues moins de huit jours avant la date de la rencontre doivent obtenir l'accord de leur adversaire. En cas de refus de ce dernier, la Commission Sportive Générale priorisera la rencontre du niveau supérieur à l'horaire habituel et modifiera la rencontre du niveau inférieur... »

Considérant que la notification est parvenue plus de huit jours avant la rencontre,

Accord de la commission,

Notification homologuée

U14 D1 – Match n° 53499977 ST DENIS US // RED STARS FC 2 du 02/05/2026

Demande du ST DENIS US pour jouer à 13h, au STADE AUGUSTE DELAUNE à ST DENIS, dû à la disponibilité du terrain.

Accord du club adverse.

Accord de la commission, homologation de la notification.

U14 D4 – Match n° 53501325 FC DRANCY // TREMBLAY FC 2 du 25/04/2026

Demande du FC DRANCY pour jouer à 13h, au STADE RENÉ DEWERPE à DRANCY, dû à l'indisponibilité du terrain CHARLES SAGE à DRANCY.

Accord du club adverse.

Accord de la commission, homologation de la notification.

COUPE U13- Match n°55620781 VILLEPINTE FC // EPINAY ACADEMIE du 25/04/2026

Demande conjointe de VILLEPINTE FC et EPINAY ACADEMOE pour avancer la rencontre au 25/04/2026.

Considérant que les deux clubs se sont accordés pour cette demande

Considérant que la Commission peut, à titre exceptionnel, statuer favorablement sur une demande commune des deux parties,

Accord de la Commission à titre exceptionnel,

Notification homologuée.

U18 D2 – POULE A – Match n° 54010291 NOISY LE SEC BANLIEU 2 // RED STARS FC 2 du 24/05/2026

Demande de NOISY LE SEC BANLIEU 2 pour jouer à 11h00, à la suite de l'organisation d'un match sensible au niveau régional.

Considérant que l'article 15 du règlement général du district de la Seine-Saint-Denis stipule : « ... Les modifications d'horaire parvenues moins de huit jours avant la date de la rencontre doivent obtenir l'accord de leur adversaire. En cas de refus de ce dernier, la Commission Sportive Générale priorisera la rencontre du niveau supérieur à l'horaire habituel et modifiera la rencontre du niveau inférieur... »

Par ces motifs,

Fixe la rencontre citée en objet à 11h.